

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical Séance du 11 septembre 2024 Délibération n° 2024_CS03_01

Le 11 septembre 2024 à 10h30, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 3 septembre 2024, s'est réuni en séance publique, dans la salle Gérard VANDENBROUCKE du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine – Site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Vincent LÉONIE.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc BARRIERE, Monsieur Jacques BERNIS, Madame Monique DELPI, Monsieur Fabien DOUCET, Monsieur Lucien DUROUSSEAUD, Monsieur Jamal FATIMI, Monsieur Jean-Pierre FLOC'H, Monsieur Joël GARESTIER, Madame Sarah GENTIL, Monsieur Philippe JANICOT, Madame Julie LENFANT, Monsieur Vincent LÉONIE, Monsieur Denis LIMOUSIN, Monsieur Christophe MALIFARGE, Monsieur Jean-Paul PERRAUDIN, Monsieur François POIRSON, Madame Emilie RABETEAU, Monsieur Clément RAVAUD, Monsieur Jean-Yves RIGOUT, Monsieur Rémy VIROULAUD représentants de la communauté urbaine Limoges Métropole,

Madame Andréa BROUILLE, Monsieur Olivier CHATENET, Madame Hélène DELOS, Monsieur Jean-Jacques DUPRAT, Monsieur Jean-Marie HORRY, Madame Gisèle JOUANNETAUD, Monsieur Bernard LAUSERIE, Madame Elisabeth PETIT, Monsieur Jacques PLEINEVERT, Monsieur Bernard TROUBAT, Monsieur Pierre VALLIN, représentants de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN),

Monsieur Dominique MARQUET, Monsieur Alexandre MAZIN, Monsieur Jean-Pierre NEXON, Monsieur Alain PÉRABOUT, Monsieur Hervé VALADAS, Madame Eliane VERGNE, représentants de la communauté de communes de Noblat,

Madame Sylvie ACHARD, Monsieur René ARNAUD, Monsieur Philippe BARRY, Monsieur Antoine DURAND, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Sonia SOULAT représentants de la communauté de communes du Val de Vienne.

Absents excusés représentés :

M Guillaume GUÉRIN (Limoges Métropole) représenté par son suppléant M Rémy VIROULAUD (Limoges Métropole)

M. Vincent JALBY (Limoges Métropole) représenté par son suppléant M. Jamal FATIMI (Limoges Métropole)

M Jacques ROUX (Limoges Métropole) représenté par son suppléant M Jean-Luc BARRIERE (Limoges Métropole)

M Serge ROUX (Limoges Métropole) représenté par son suppléant M Jean-Pierre FLOC'H (Limoges Métropole)

M. Benoit BLANCHARD (Noblat) représenté par sa suppléante Mme Eliane VERGNE (Noblat)

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Christian BLANCHET (Limoges Métropole) donne pouvoir à Mme Emilie RABETEAU (Limoges Métropole)
M. Sébastien LARCHER (Limoges Métropole) donne pouvoir à Mme Monsieur Vincent LÉONIE (Limoges Métropole)
M. Maurice LASNIER (Limoges Métropole) donne pouvoir à Mme Monique DELPI (Limoges Métropole)
Mme Nathalie MÉZILLE (Limoges Métropole) donne pouvoir à M. Fabien DOUCET (Limoges Métropole)
M. Alain AUZEMERY (ELAN) donne pouvoir à M. Bernard TROUBAT (ELAN)
Mme Claudine ROUX (ELAN) donne pouvoir à M. Jean-Marie HORRY (ELAN)
Mme Jany-Claude SOLIS (ELAN) donne pouvoir à Mme Hélène DELOS (ELAN)
M. Gaston ALBRECHT (Noblat) donne pouvoir à M. Alexandre MAZIN (Noblat)
M. Alain DARBON (Noblat) donne pouvoir à M. Alain PÉRABOUT (Noblat)
M. Alain FAUCHER (Noblat) donne pouvoir à M. Joël GARESTIER (Limoges Métropole)
M. Jean-Pierre ESTRADE (Noblat) donne pouvoir à M. Jean-Pierre NEXON (Noblat)
M. Francis THOMASSON (Val de Vienne) donne pouvoir à M. Philippe BARRY (Val de Vienne)
M. Gérard KAUWACHE (Val de Vienne) donne pouvoir à Mme Sylvie ACHARD (Val de Vienne)
M. Maurice LEBOUTET (Val de Vienne) donne pouvoir à M. René ARNAUD (Val de Vienne)

Absents excusés :

M Nicolas BALOT (Limoges Métropole)
M. Alain BOURION (Limoges Métropole)
M. Ludovic GÉRAUDIE (Limoges Métropole)
Mme Marie LAPLACE (Limoges Métropole)
M. Emile-Roger LOMBERTIE (Limoges Métropole)
M. Alexandre PORTHEAULT (Limoges Métropole)
Mme Gülsen YILDIRIM (Limoges Métropole)
M. Jean-Marc LEGAY (ELAN)
M. Franck MAITRE (ELAN)
M. Michaël KAPSTEIN (Noblat)
M. Alain GEHRIG (Val de Vienne)
Mme Véronique GODMÉ et son suppléant M. Serge CORREIA (Val de Vienne)

Absents :

M. Jean-Luc BONNET (Limoges Métropole)
M. Claude BRUNAUD (Limoges Métropole)
M. Jean-Pierre DUCHER (Limoges Métropole)
M. Laurent LAFAYE (Limoges Métropole)
Mme Brigitte LARDY (ELAN)
M. Jean-Paul POULET (ELAN)
M. Gilles ROQUES (Val de Vienne)

Assistaient également à la réunion :

Mme Sylvie MOREAU, SIEPAL
M Clément BOUSSICAULT, SIEPAL
M Martin JOUY, SIEPAL
Mme Anne-Sophie PIERRE, SIEPAL
Mme Chantal LEJEUNE, SIEPAL

Monsieur Clément RAVAUD (Limoges Métropole) et Monsieur Pierre VALLIN (ELAN) sont nommés secrétaires de séance.

Modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Limoges Avis du Comité Syndical

Rapporteur : Madame Monique DELPI, Vice-Présidente du SIEPAL

Considérant l'adhésion au SIEPAL de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, devenue Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2019,

Vu les statuts du SIEPAL, et notamment l'article 2, disposant que le SIEPAL est associé à l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Limoges approuvé le 26 juin 2019,

Vu le SCoT 2030 de l'Agglomération de Limoges, approuvé le 7 juillet 2021 et exécutoire depuis septembre 2021,

Vu la délibération de Limoges Métropole en date du 16 avril 2024 prescrivant la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Limoges,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L153-40 disposant que le projet est notifié aux Personnes Publiques Associées avant l'ouverture de l'enquête publique,

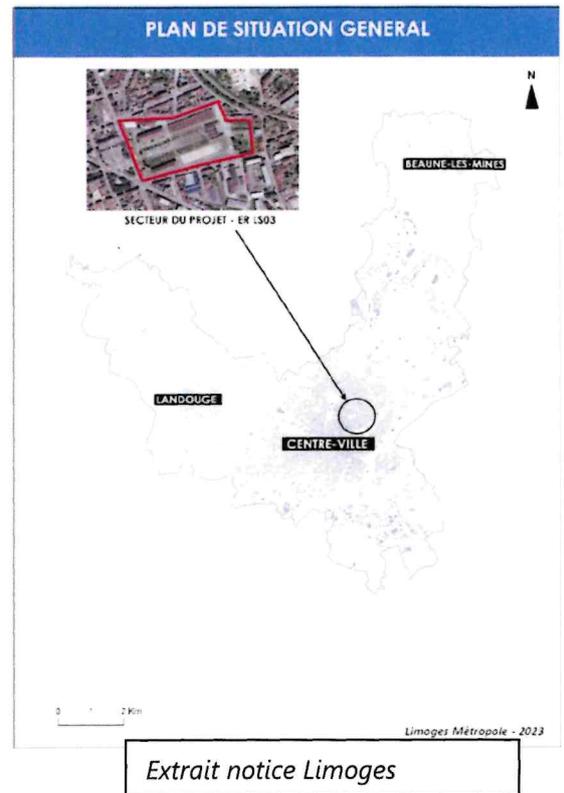
Vu le dossier de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Limoges reçu le 27 juin 2024 et la demande d'avis avant le 13 septembre 2024,

La modification simplifiée concerne la suppression de l'emplacement réservé n°LS3 situé caserne Marceau.

Pour rappel, la ville de Limoges a acquis le foncier de la caserne Marceau en 2011 dans le but d'y réaliser un projet pour reconverter le lieu en proposant du renouvellement urbain.

Le projet de reconversion de la caserne prévoyait initialement que la Chambre de Commerce et d'Industrie regroupe ses différentes écoles sur le site de la caserne.

À la suite du retrait de la CCI du projet de reconversion, le programme a évolué visant ainsi à « réduire la densité des constructions à venir et renforcer la dimension environnementale du projet. » (P7 notice présentation limoges métropole).



La notice d'information de Limoges Métropole nous indique également que :

- 50 logements sociaux étaient programmés sur cet emplacement réservé dans le projet initial comprenant 400 logements
- L'évolution du projet entraîne une diminution du nombre de logements à construire passant de 400 à une fourchette allant de 150 à 200 logements et rend irréalizable la production des 50 logements sociaux sur cet emplacement réservé
- La commune possède un pourcentage global de logements sociaux supérieur aux besoins réglementaires (28,3% en 2020)
- Le quartier Carnot-Marceau ne présente pas de déséquilibre dans son offre (20,8% de logements sociaux en 2020).

Le quartier Carnot n'est plus jugé comme quartier déficitaire concernant la réalisation de logements sociaux. Le règlement écrit ayant évolué à la suite de la modification n°3 du PLU de Limoges approuvée le 23 décembre 2022, le quartier Carnot n'est plus soumis à la règle qui vise à réaliser 20% de logements sociaux pour toute opération de création de 20 logements et 15% à partir de 100 logements.

La suppression de l'emplacement réservé ne remet pas en cause les objectifs et orientations suivies par le SCoT 2030 de l'agglomération de Limoges.

Il est proposé au Comité Syndical d'émettre un avis favorable sur la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Limoges.

Après discussion, le Président fait procéder au vote :

Nombre de votants :	57
Résultat du vote :	
Pour :	56
Contre :	0
Abstention :	1

La présente délibération est ADOPTÉE à la majorité

POUR EXTRAIT CONFORME,

Fait à Limoges, le 11 septembre 2024

**Conformément au Code Général
des Collectivités Territoriales.**

**Formalités de publicité effectuées
le 12 septembre 2024.**

Transmis en Préfecture le 12 septembre 2024



Le Président,

Vincent LÉONIE